



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION

## FICHE PROJET

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

Instance de Consultation des Partenaires du :

**N° Identifiant :** 25030

**Bénéficiaire :** CVBE E24 PORT DE BORDEAUX  
5 PLACE DE LA JOLIETTE  
13002  
MARSEILLE 2

**Statut juridique :**  
SAS, société par actions simplifiée

**Intitulé de l'opération :**  
CVE PORT DE BORDEAUX

**Localisation :**  
33440 Ambarès-et-Lagrave

### Axe prioritaire – Objectifs spécifiques – Fonds

Axe 2. Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique - FEDER

#### Descriptif du projet, objectifs poursuivis :

Le projet de méthanisation territoriale CVE Port de Bordeaux situé sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave et de Bassens permettra le traitement et la valorisation de matières organiques du territoire provenant :

- des industriels implantés sur le territoire du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) comme des issues de silos, des déchets de balayures sèches et humides ou des résidus de trituration d'oléo-protéagineux ;
- des industries agroalimentaires locales farines et sucres déclassés, graisses et boues de Stations d'Épuration (STEP) industrielles et non urbaines ;
- des collectivités locales (biodéchets à déconditionner) ;
- et dans une proportion limitée des coproduits et des Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVE) de l'agriculture de proximité (non prévus à ce stade dans le plan d'approvisionnement).

Il n'est pas prévu de valoriser des boues de STEP urbaines.

L'opération cofinancée permettra enfin d'assurer:

- une production de « biométhane », énergie renouvelable stockable venant verdir l'approvisionnement en gaz de la boucle locale de distribution et encourager les usages gaz et GNV sur le territoire ;
- une production de matière assimilable à un engrais organo-minéral en retour au sol sur le territoire, dans le cadre d'un service adapté et avantageux pour les agriculteurs partenaires.

Le projet CVE Port de Bordeaux découle de la volonté commune du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) d'aider au développement de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables dans le cadre du programme PEEPOS Port à Économie et Énergies POSitives et de CVBE E24 Port de Bordeaux, filiale du groupe CVE (Changeons notre Vision de l'Énergie), de développer un projet cohérent de valorisation de la matière organique par méthanisation sur le territoire de la métropole de Bordeaux.

Outre le GPMB, le projet associe de nombreuses parties prenantes du territoire et est à la croisée des enjeux du développement local durable, de l'économie circulaire et de l'agriculture durable.

Le projet est fortement soutenu par Bordeaux Métropole car il s'inscrit pleinement dans ses objectifs de devenir à la fois un territoire à énergie positive et un territoire "Zéro déchet, zéro gaspillage". Depuis l'origine, Bordeaux Métropole se montre attentive au développement de ce projet, et l'a déjà manifesté à plusieurs occasions sous la forme notamment de courriers de soutien présentés en annexes.

L'objectif du projet de méthanisation territoriale CVE Port de Bordeaux est d'apporter une solution de valorisation de la matière organique pérenne et économiquement pertinente dans le respect de l'environnement, aux acteurs du territoire.

Deux problématiques majeures ont été identifiées :

- Réduire l'impact environnemental de l'activité portuaire en produisant une énergie renouvelable locale sous forme de biométhane et apporter une solution locale au traitement des déchets des sociétés du Port et éviter ainsi que ces matières parcourent parfois des centaines de kilomètres.
- Répondre à une contrainte forte du territoire sur le devenir des biodéchets des gros producteurs ayant une obligation réglementaire de trier leurs déchets dont les organiques. Un axe fort est donné au projet sur la notion de valorisation de ces biodéchets avec la mise en place d'une filière de pré-traitement dédiée incluant une unité de déconditionnement et un traitement poussé des souches permettant d'atteindre une qualité optimale pour un retour au sol pérenne de la matière fertilisante auprès du monde agricole.

Plan de financement proposé à l'ICP :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base**

**Dépenses :**

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Matériel/équipements - Cuves métalliques	1 256 200,00 €
Matériel/équipements - Pont bascule	41 684,00 €
Matériel/équipements - Process	3 308 600,00 €
Matériel/équipements - Process épuration	1 299 940,00 €
Matériel/équipements - Electricité	710 000,00 €
Matériel/équipements - Plomberie-Chauffage process	618 552,62 €
Matériel/équipements - Couverture flottante	65 000,00 €
Matériel/équipements - Solution de référence	-1 241 480,40 €
Travaux - Raccordement réseau REGAZ	204 272,35 €
Travaux - Raccordement réseau ErDF	5 446,29 €
Travaux - Raccordement réseau eau	43 655,25 €
Travaux - Génie Civil cuves	1 524 302,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 836 172,11 €</b>

**Ressources :**

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Autres - Ademe	13.46%	600 000,00 €
Fonds Européens - FEDER	60.89%	2 714 615,00 €
Autofinancement privé - AUTOFINANCEMENT_PRIVÉ	25.65%	1 143 297,51 €
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>100 %</b>	<b>4 457 912,51 €</b>

**Avis de l'autorité de gestion :**

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération est éligible au dispositif FEDER 2.2. ENERGIES RENOUVELABLES du Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE+ 2021-2027. La mise en place de cette unité de méthanisation à rayonnement territorial portée par une PME permettra en effet d'augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales, contribuant ainsi à la réalisation de la neutralité carbone notamment visée dans le Pacte vert pour l'Europe. Le Service instructeur émet donc un avis favorable pour une subvention FEDER de 2 714 615 euros.